

UP10 – La baie des Veys, ses plages et marais arrière-littoraux*

Points méthodologiques

Conditions de collecte des représentations sociétales des paysages

Les Ateliers des Paysages

L'approche sociologique s'est appuyée sur l'organisation de **19 ateliers**, répartis dans **12 lieux** différents, couvrant de façon homogène l'ensemble du département de la Manche. Un total de **160 participants** a été comptabilisé à partir des feuilles d'émargement complétées à chaque atelier. Il est possible d'estimer à près de **145 personnes** (élus, habitants, associations, professionnels), le nombre total de participants enregistrés à l'échelle départementale, sans double compte et en tenant compte des récurrences de participation constatées sur site.

Les Ateliers de l'unité paysagère

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **3 ateliers** : deux ateliers exploratoires (A1, A6) pour respectivement le secteur S1¹ de la Communauté d'Agglomération du Cotentin et de la Communauté d'agglomération de la Baie du Cotentin, et un atelier mutualisé (A16) rassemblant les deux secteurs ouest de la Communauté d'Agglomération

du Cotentin (S1 et S2)¹.avec la Communauté d'agglomération de la Baie du Cotentin.



Un total de **30 personnes** a participé. Les participations multiples ne peuvent être identifiées exactement. Le groupe a regroupé à la fois des élus (mairies, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants du Parc Naturel Régional des Marais, du Département de la Manche.

¹ Secteurs identifiés pour l'étude (voir Note méthodologique)

^{*} L'intitulé initial utilisé en Ateliers était « La baie des Veys et ses plages »

Organisation des Ateliers des Paysages pour l'unité paysagère réalisée par le cabinet Environnement & Société

Intercommunalités Calendrier des Ateliers des Paysages	Ateliers exploratoires A1 - 18/06/2019 A6-20/06/2019	Ateliers <u>mutualisés</u> A16-16/10/2019
CA Cotentin_ S1	6	
CA Cotentin_ S2	/	16
CC Baie du Cotentin	8	
Nombre total de participants	30	

Qualification de l'unité paysagère

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'appropriation du nom

L'intitulé initialement proposé de « La baie des Veys et ses plages » est apparu reconnu par les participants. Cependant, plusieurs fois a été évoqué le fait que cet intitulé pouvait quelque peu réduire l'unité paysagère au seul espace de l'estuaire alors que la présence des marais est déjà évidente. Par ailleurs, d'autres propositions ont porté sur l'appellation de « La côte est du Cotentin » en miroir avec la « Côte ouest ».

L'exercice de photolangage iconographique

Des trois propositions projetées, l'iconographie n°1 a été la seule retenue. Pour tous les participants, c'est un choix par défaut pour l'évocation de la pêche côtière qu'elle propose et qui distingue la côte est plutôt agricole de la côte ouest, plutôt balnéaire.



Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère s'organise autour de deux espaces :

 L'espace côtier à part entière, assez homogène et organisé d'est en ouest par la succession en bande assez étroite d'un littoral de dunes et de polders, d'une route devenue touristique qui s'étend ATLAS DES PAYSAGES DE LA MANCHE Rédigé le 27 novembre 2020



au-delà du tracé de la D421, et le long de laquelle s'égrainent les villages côtiers. D'un atelier à l'autre, la liste établie comptabilise plus d'une dizaine de villages cités comme des lieux reconnus et emblématiques, selon leur localisation du nord au sud : Beauvais et son phare des Arquets, Crasville, Grenneville avec son cimetière marin, Quinéville pour son château et sa mairie, Launay, Sortosville, Crisbecq, Saint-Marcouf, Azeville, Ravenoville, Saint-Germain-de-Varreville, Saint-Martin-de-Varreville, Sainte-Mariedu-Mont et son église.

Dans les discours des participants, l'évocation de ces villages participe à l'identité-même des lieux imprégnés par les activités de la pêche côtière et de l'agriculture. Dans le paysage agricole des marais littoraux, les *tarets* restent aujourd'hui un marqueur fort façonné par les activités humaines. Ces fossés bordent les prairies situées en limite plus ou moins franche avec les marais. Les alentours du village de Ravenoville sont évoqués par un participant, comme offrant le plus bel exemple.

Le deuxième trait paysager de cette côte est du Cotentin est pour les participants, la mémoire qu'elle porte de la deuxième Guerre, à travers les nombreux vestiges et mémoriels présents : la plage d'Utah Beach qui est une des cinq plages du débarquement proposées à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, les musées de Quinéville et d'Utah Beach, les blockhaus dans les dunes...

 La Baie des Veys entremêle comme tout estuaire, la mer et la terre sur plusieurs kilomètres carrés. Le rappel par un participant de la signification du mot « vey », synonyme de celui de « gué », traduit l'emprise du sable qui est un élément paysager majeur de la baie.

À marée basse, la baie est assimilée à un désert de sable. A marée haute, la faible profondeur des eaux obligeait les bateaux qui cabotaient encore jusqu'aux années 1960, à suivre soigneusement les deux chenaux balisés qui menaient à Carentan et à Isigny-sur-Mer, pour éviter le grand nombre de bancs de sable. La distinction des Veys, entre le « Grand Vey » qui forme la plus grande partie septentrionale de l'estuaire et le « Petit Vey » qui correspond à l'embouchure de la Vire, a quelque peu été atténuée par les aménagements de poldérisation du XIXe siècle.

Les limites de l'unité paysagère

Les limites proposées pour l'unité paysagère ont été discutées par les participants dans le sens d'un élargissement de l'emprise spatiale de l'unité paysagère, comme le présente la carte mentale. La demande porte d'une part, sur l'inclusion d'un arrière-littoral plus marqué qui « fonctionne » avec le littoral. Il s'agit principalement des espaces agricoles et des vestiges de la Guerre qui sont aux franges des marais. L'extension sud de l'unité paysagère est motivée par le fait d'inscrire la totalité de la zone d'estuaire dans l'unité paysagère jusqu'à l'embouchure de la Vire.

ATLAS DES PAYSAGES DE LA MANCHE Rédigé le 27 novembre 2020

Les dynamiques de l'unité paysagère

Les dynamiques perçues lors des Ateliers

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire amène des discussions portant sur deux sujets.

Les participants pensent à l'impact dégradant que peut générer l'augmentation des flux touristiques. En particulier, est pointé l'impact visuel des camping-cars qui est de plus en plus prégnant dans le paysage. Par ailleurs, le stationnement non règlementé de ces véhicules sur les bords de la route, risque de grignoter et d'accroître l'érosion du littoral.

Le deuxième sujet concerne l'état de la digue au Grand Veys, qui est ici reconnu comme étant satisfaisant et non dégradé.